



COMMUNIQUÉ N°2019/12/DGA/VB
À L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le Maire de la Commune de Rémire-Montjoly, Président de la Caisse des Écoles, informe les parents d'élèves que l'inscription pour la **cantine scolaire** et **les activités périscolaires du 1^{er} au 20 juillet et du 19 au 30 août 2019** à l'hôtel de ville de 8h00 à 13h00, selon le tableau ci-après :

JOURS	ÉCOLES CONCERNÉES
LUNDI	Edgard GALLIOT PARC LINDOR
MARDI	Jacques LONY Michel DIPP
MERCREDI	Emile GENTILHOMME Eugène HONORIEN
JEUDI	Jules MINIDOQUE Elvina LIXEF Saint-Ange MÉTHON
VENDREDI	Moulin à Vent

Par ailleurs, les parents d'élèves qui disposent d'un **espace personnel et confidentiel** sur le « **PORTAIL FAMILLES** » sont invités à compter du **1^{er} juillet** à effectuer leur **pré-inscription en ligne**, via la plateforme suivante :

<https://remire-montjoly.portail-familles.com/>

en cliquant sur l'onglet « *Mes préinscriptions* ».

PIÈCES A FOURNIR

Cantine scolaire :

- Copie d'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018
- Copie du dernier décompte de prestations familiales
- Copie de l'attestation de quotient familial CAF
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, SGDE, Téléphone..)
- Copie du livret de famille ou de l'acte de naissance

Activités périscolaires :

- Attestation d'assurance 2019/2020
- Certificat médical (*activités aquatiques*)
- 1 photo d'identité

Il est rappelé que les parents redevables des frais de repas au titre de l'année 2018/2019, **devront régler ce retard de paiement, en mairie avant toute réinscription.**

Pour que les élèves puissent déjeuner à la cantine, les parents doivent obligatoirement présenter au directeur ou à la directrice la facture de paiement.



Rémire-Montjoly, le 24 juin 2019

Le Président de la Caisse des Écoles,

Jean GANTY